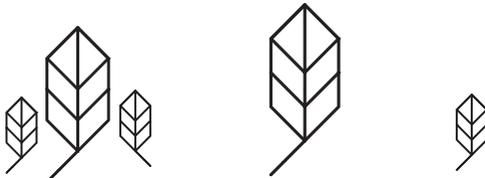




LORETTE INFO

N° 1 - JANVIER 2021





Madame, Monsieur, la mairie s'est engagée à vous consulter sur l'aménagement des rues contiguës à la caserne, à répondre à vos interrogations, à entendre vos suggestions. Les rencontres initialement programmées cet automne puis reportées fin janvier, ne pourront malheureusement pas avoir lieu à cette date en raison de la crise sanitaire. Tout est mis en œuvre pour que la concertation prévue puisse se faire dès que possible.

Cette concertation sur l'aménagement des rues s'effectuera sous forme d'ateliers si la situation sanitaire le permet, ou sous une forme compatible avec la situation. Elle se composera de la présentation des différentes propositions d'aménagement, puis d'un temps d'échanges sur ces propositions au regard de vos remarques et suggestions.

Les secteurs concernés :

- Rue du Gros Chêne
- Avenue de Lorette
- Impasse du Capitaine Lescot
- Impasse Hyacinthe de Lorette

- Rue de Briselaine
- Boulevard de la Rance

- Rue René Godest
- Rue de Bournay



Les travaux ont commencé à Lorette

Le démarrage du chantier nécessite des travaux préparatoires, réalisés sous la responsabilité de l'Établissement Public Foncier de Bretagne, puisque des bâtiments existants se situent sur les emprises destinées au futur espace public. Ces travaux sont actuellement en cours. Après une première phase de préparation réalisée à l'automne dernier, qui a permis de vider les bâtiments et de traiter les matériaux non réutilisables, une seconde phase porte sur la déconstruction des bâtiments pour permettre la réalisation

du parc central et de l'espace public. Douze bâtiments a minima seront conservés sur l'ensemble du projet : logements collectifs et individuels, buanderie, mess... Les pierres de taille initiales des déconstructions serviront à la réalisation de mobiliers urbains et de murets à Lorette. Les gravats sont stockés sur site, et seront utilisés dans le cadre des futurs travaux pour la réalisation des structures de voiries du projet. Les travaux génèrent ainsi peu de déplacements de matériels et d'engins.

Des travaux d'assainissement auront lieu en mars avenue de Lorette (entre la place Lescot et l'entrée de la caserne), impasse du Capitaine Lescot, rue du Gros Chêne (partie proche de la place Lescot). En avril débiteront les travaux de viabilisation à l'intérieur de la caserne. L'accès principal du chantier sera sur le boulevard de la Rance. Ce planning prévisionnel est soumis aux aléas de la crise sanitaire. Le lancement du chantier n'a pas d'incidence sur la concertation à venir et ne conditionne pas les aménagements de voirie futurs, décidés avec vous.

Mise en place d'un comité de suivi : faites-vous connaître !

Par délibération du Conseil municipal du 6 février 2020, relative à l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la caserne de Lorette, la Ville de Saint-Malo souhaite mettre en place un comité participatif pour la phase travaux du projet. Constitué d'élus, de techniciens de la Ville, de représentants des riverains/usagers et du comité de quartier, ce comité pourra aborder les sujets liés aux travaux d'aménagement et de construction de

l'écoquartier. La volonté municipale est de tenir compte de l'avis de ce comité quant à l'impact du chantier pour les riverains, les usagers, et les futurs habitants. Vous souhaitez en faire partie ? Vous êtes invités à faire acte de candidature auprès de la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme (02 21 53 00 - dau@saint-malo.fr) avant le 5 février 2021. Les personnes inscrites seront contactées afin de choisir, collégialement, les 12 personnes qui composeront le comité.

Une exposition au printemps prochain

Pour clôturer cette phase de concertation, une exposition installée en extérieur, avenue de Lorette, présentera le projet d'écoquartier et ses différentes thématiques : logements, espaces communs, déplacements, énergies...

Sept 2020
Desamiantage

Janvier 2021
Déconstructions

Mars 2021
Travaux assainissement
rues Lorette

Avril 2021
Travaux viabilisation
écoquartier

Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme

☎ 02 21 53 00

✉ dau@saint-malo.fr

Ce document est téléchargeable sur saint-malo.fr

